

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

À Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, etc.,
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
CIE., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 29 Mai, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
Côte De Léry No. 14. }

ADRESSE

De **Wolfred Nelson**, eccl. M. P. P.

AUX ÉLECTEURS

de St. Aimé, St. Barnabé et St. Jules.

Messieurs,—Fidèle à la promesse que je vous fis au chef-lieu du comté à la dernière élection, je suis le premier moment possible pour me rendre au milieu de vous. J'éprouve un bien sensible plaisir à vous saluer tous et à vous remercier du fonds de mon ame de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant de nouveau la charge sacrée de veiller à vos intérêts politiques et sociaux. J'ai la conviction que je n'ai pas taïé : confiance que vous avez reposée en moi que je n'ai pas été apostat aux principes que je sais que vous chérissez tous, qui ont toujours été les miens, et dont vous m'avez donné la garde et le dépôt en me revêtant des attributions distinguées d'un mandataire du peuple du Canada. Vous avez été à portée de connaître mon caractère et mes sentiments, pendant le grand nombre d'années que j'ai eu le bonheur de vivre dans le comté de Richelieu. Le souvenir des relations que j'ai eues avec vous ne cesse de réveiller en moi des sentiments agréables et pénibles tout ensemble. Ces rapports ont été interrompus depuis l'époque orageuse de 1837 ; mais vous en conservez toujours la mémoire. Tout pénible que soit le souvenir des événements de ce temps de trouble et d'infortune, on ne peut se cacher qu'il en est résulté quelque bien pour le pays, et un bien qui va bien au-delà de l'espoir et de l'attente de l'homme le plus clairvoyant d'alors et le plus capable de pénétrer dans l'avenir. Sous l'ancien régime, les gouverneurs se conduisaient plutôt comme des despotes, au gré desquels tout semblait devoir se courber. Le plus souvent c'était un vieux militaire, brave, déterminé, qui n'avait appris qu'à commander ; pour un tel homme, résister à sa volonté, c'était "rébellion", c'était "trahison." De tous les actes de ces soldats, il suffit de mentionner l'incarcération des Bédard, des Blanchet, et d'autres citoyens qui ont été,

par Craig, jetés dans les prisons de Québec, pour avoir commis le crime d'exercer justement et avec modération leurs droits de représentants du peuple. Il faut moins blâmer le vétéran des camps, que les hommes perfides dits civiliens qui l'entouraient, et auxquels le gouverneur était obligé d'aller demander des conseils et des renseignements ; or, les abus graves dont on avait tant à se plaindre, ne manquaient pas d'être perpétués par ceux qui en étaient la cause ; car on avait beau rappeler le chef, les subalternes étaient toujours à leur poste et toujours fidèles à leur tactique, celle de donner des conseils adverses aux intérêts du Canada. Aussi, ces conseils étaient invariablement favorables à l'avancement d'une classe d'hommes, dont le lien d'union était un pacte contre tout le pays ; et ils avaient l'adresse par des supercheries et des machinations sans nombre, d'éloigner du gouvernement les vrais amis du Canada et de l'Angleterre. Les hommes publics consciencieux, mus par le désir de faire valoir la constitution en se tenant à l'écart des préjugés des uns et des autres, fatigués de tentatives incessantes et infructueuses pour faire percer la vérité et faire connaître la vraie cause des maux qui pesaient sur le peuple, furent forcés d'abandonner une lutte qui ne rendait que plus graves encore, les torts déjà trop insupportables. La faiblesse naturelle à l'homme, faisait que le nouveau gouverneur, à qui on prodiguait toutes sortes d'adulations, prenait pour seuls amis, seuls conseillers, les hommes souples et flatteurs, qu'il trouvait en place à son arrivée dans ce pays. La souplesse et la supercherie de ces serviteurs, qui ont toujours agi en maîtres, réussirent facilement à mettre à leur tête, et à faire le chef de leur faction, l'homme qui était revêtu des hautes attributions de la vice-royauté, qui, identifiée avec tous les méfaits de son entourage, attirait sur le gouvernement le déplaisir et le manque de confiance de tout un peuple. Et ce peuple était non-seulement bien disposé envers les gouverneurs, mais désireux d'honorer, de respecter et de re-

reconnaître constitutionnellement ce haut personnage, représentant le souverain dans ses colonies. Ces hommes actifs, intrigants et malhonnêtes, n'avaient pas seulement le talent de discréditer tous les honnêtes citoyens auprès du gouverneur, mais ils ont réussi à nullifier les efforts des représentants du pays qui demandaient le redressement de griefs toujours croissants ; chaque jour plus lourds et plus révoltants pour les habitants du pays. Cette opposition machiavélique à la volonté et aux droits des Canadiens, a eu l'effet de donner à "huit membres" de l'Assemblée, l'ascendant sur "quatre-vingt" autres. Ces huit étaient l'écho de leurs parents et amis, et avaient tout à espérer pour eux individuellement en vexant et contrecarrant les vrais représentants du pays. Il était impossible qu'une subversion si complète du bon sens gouvernemental put durer toujours. Il fallait soit aller plus loin ou se courber sous une oppression tyrannique. L'alternative était difficile ; il ne fallait plus qu'un acte pour combler la mesure d'iniquité ; et il n'a pas tardé d'être accompli. Car, à la suggestion, toujours des opérateurs du mal ici, on fit publiquement et avec l'influence du gouvernement impérial, ce qui se faisait en détail depuis maintes années. Il fallait dis-je, nous dérober notre argent. Longtemps on l'avait fait en petit et impunément ; et c'est ce dernier attentat qui produisit nécessairement les assemblées publiques qui sont inscrites pour jamais dans les fastes du pays, et l'époque mémorable de 1837. Le dernier coup était de signaler à la haine du petit nombre de méchants qui étaient au fond de tout le mal, les hommes constants, constitutionnels, amis des lois et de leur pays natal, et qui avaient invariablement combattu la clique "bureaucratique." Aussi commencèrent-ils de suite une croisade contre les plus marquans, ou les plus actifs à protester contre les abus. La demeure de l'homme qui, selon la loi, est sa forteresse, perdit sa sécurité et ne sut plus protéger son maître. Nous étions, par conséquent, rendus à choisir entre une vile soumission,